Code de conduite de l'athlète/participant.e

Pour profiter pleinement de la pratique d'un sport ou d'un loisir, chaque personne doit adopter un comportement basé sur les valeurs d'inclusion, de respect et de bien-être. La pratique d'un loisir ou d'un sport doit demeurer une expérience de plaisir, d'apprentissage et de développement personnel. Chaque comportement individuel influence positivement l'expérience, la sécurité, l'intégrité et le bien-être des membres du groupe.

▪ pratiquer le biathlon avec plaisir, engagement et respect, en donnant le meilleur de leurs capacités tout en maintenant un équilibre avec les autres sphères de leur vie;

▪ connaître et respecter les règlements, politiques et règles de sécurité applicables au biathlon, notamment ceux de la FQB, de Biathlon Canada et de l'IBU, ainsi que les consignes relatives au tir, aux armes à feu et aux équipements;

▪ respecter les recommandations médicales, les protocoles de reprise des activités et les périodes de convalescence applicables;

▪ accepter et respecter les décisions des officiel·le·s, entraîneur.e.s, juges et responsables des activités lorsqu'elles sont prises dans le cadre de leurs fonctions;

▪ traiter toutes les personnes avec respect, équité et bienveillance, notamment les athlètes, entraîneur.e.s, officiel·le·s, bénévoles, administrateurs, parents, membres du personnel, partenaires et adversaires;

▪ promouvoir l'esprit sportif, reconnaître les efforts des autres et faire preuve de maîtrise de soi, en s'abstenant de toute insulte, menace, intimidation, violence ou autre comportement irrespectueux;

▪ communiquer de façon respectueuse et constructive, tant en personne que sur les réseaux sociaux et autres médias électroniques, en utilisant les canaux appropriés et en respectant des heures raisonnables;

▪ s'abstenir de toute consommation d'alcool ou de substance pouvant compromettre leur jugement, leur comportement ou leur capacité à pratiquer le biathlon de façon sécuritaire;

▪ respecter les règles applicables en matière de dopage et ne pas utiliser de substances ou de méthodes interdites dans le but d'améliorer leur performance;

▪ respecter les lieux, les installations, les équipements et les biens d'autrui, et contribuer à maintenir les sites de pratique propres et sécuritaires;

▪ respecter la vie privée et la confidentialité des autres personnes;

▪ signaler toute situation susceptible de porter atteinte à l'intégrité d'une personne et connaître les ressources disponibles en matière d'intégrité, notamment le Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport (PILS);

▪ exercer une influence positive et contribuer activement à une culture de respect, d'inclusion, de sécurité et d'intégrité au sein de la communauté du biathlon québécois.